

Commune de Saint Germain-du-Bois
Séance du jeudi 16 novembre 2017 à 20 h 30

Sont présents : Régis BIDAULT, Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Brigitte DAVID, Marcel DUFOUR, Sylvie GAY, Blandine GROS, Françoise MARIZY, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Alexandre CRETIAUX, Claudia GENIEUX, Pascale LAURAIN, Norbert LAMBEY, Catherine MARTIN

Sont absents : Mickaël ARANDA, Laurent CAGNE

Secrétaire de séance : Patrice CALVEZ

Pascale LAURAIN a donné pouvoir à Patrice CALVEZ.
Catherine MARTIN a donné pouvoir à Françoise MARIZY.

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 19 octobre 2017 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre 2017 est approuvé à 15 voix pour et 2 abstentions pour absence.

- **Création d'un emploi permanent :**

Afin de finaliser le recrutement d'un responsable du service technique, Mme le Maire propose la création d'un emploi permanent de responsable des services techniques à temps complet.

A ce titre cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux au grade d'agent de maîtrise principal relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé de la fonction de responsable des services techniques.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

A compter du 1^{er} janvier 2018 le tableau des emplois de la collectivité sera modifié.

Mme le Maire demande au Conseil de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de responsable des services techniques au grade d'agent de maîtrise principal relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux à raison de 35 heures.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2eme alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Mme le Maire demande au conseil de la charger de recruter l'agent affecté à ce poste.

Elle précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver la création du poste tel que décrit ci-dessus,**
- **d'autoriser Mme le Maire à recruter cet agent.**

- **Assainissement MAPA (marché à procédure adaptée) travaux route de Chalon et rue de la Chanée :**

Le Conseil a pu consulter le dossier relatif à l'étude du réseau assainissement de la commune réalisé par le cabinet G2C environnement.

Des priorités ont pu être mises en évidence pour réduire les eaux claires parasites et aussi faciliter le traitement des eaux usées dans notre lagune.

1) Réfection du réseau situé derrière le cimetière

Cette réfection est prioritaire, elle permettra de restituer le réseau sur le domaine public avec l'installation d'un poste de refoulement route de Chalon et la mise en place d'une canalisation sous pression jusqu'à la place du 11 novembre avant de reprendre le réseau gravitaire jusqu'à la lagune.

Ces travaux permettront de réduire les ECP de 50m³/jour.

Coût des travaux estimé par le cabinet G2C à 220 000 €HT

2) Rue de la Chanée

C'est ce réseau qui véhicule les eaux usées d'une grande partie de la commune jusqu'à la lagune.

Toutes les études démontrent que ce réseau est en très mauvais état avec une perte de 20m³ d'ECP par jour.

Coût des travaux estimé à 200 000 HT.

3) Une partie de la rue de la Chanée

Elle est en partie privative. Pour une meilleure visibilité de la performance du réseau, il conviendrait de le refaire. Compte tenu du coût d'investissement de 35 000 € pour un gain estimé à 1m³ ECP par jour, il semble que cette tranche ne soit pas urgente.

Les travaux seront dévolus dans le cadre d'un marché à procédure adaptée à intervenir conformément aux dispositions suivantes :

1 tranche ferme de travaux pour le réseau situé derrière le cimetière et route de Chalon.

1 tranche optionnelle n°1 pour le réseau rue de la Chanée, partie publique.

Le Conseil Municipal décide :

- **D'accepter les opérations d'investissement sur le réseau assainissement**
 - **D'autoriser Mme le Maire à solliciter l'agence de l'eau pour bénéficier de subventions**
 - **D'inscrire au budget assainissement 2018 la somme de 440 000€ en investissements.**
 - **De lui donner mandat pour la signature des pièces administratives et comptables liées à cet investissement**
-
- **Réhabilitation du bâtiment cantine-logement et du bâtiment école primaire-logement, marché de maîtrise d'œuvre**

Mme le Maire rappelle que les études pour la réhabilitation des logements communaux sont toujours en cours.

Les diagnostics sur la rénovation énergétique des bâtiments ont été effectués par un bureau d'études avec des préconisations sur les travaux à réaliser pour atteindre les objectifs réglementaires.

Des dossiers de demandes de subventions ont été déposés pour les travaux de rénovation énergétique des logements au titre TEPCv et des fonds européens en 2016 et 2017.

Une note d'opportunité très détaillée a été réalisée par les services de l'ATD 71 et une assistance à maîtrise d'ouvrage a été contractualisée avec cette entité pour avoir un suivi sur l'ensemble du déroulement de cette opération.

Aujourd'hui, afin de coordonner, estimer et phaser les travaux, il convient de recruter un cabinet de maîtrise d'œuvre qui devra prendre en compte :

- La notion de bâtiment mixte
- La priorité à donner, en raison des délais, sur les travaux de rénovation énergétique des logements.
- L'accessibilité de l'école primaire et de l'école maternelle.
- La réfection ou non de la façade du bâtiment côté cour école primaire en fonction des possibilités d'isolation (par l'intérieur ou par l'extérieur).
- La rénovation des logements avec possibilité de certains travaux en régie.
- La rédaction des pièces de marché des travaux, notamment les DPGF qui devront être détaillés pour prendre en compte la notion de logement libre ou occupé avec les caractéristiques techniques réglementaires en fonction de la destination des travaux (logement ou ERP)

Le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser le Maire à lancer de la consultation pour la mission maîtrise d'œuvre**
- **D'autoriser le Maire à lancer la procédure de MAPA pour ces travaux**
- **D'autoriser le Maire à signer le marché à venir et les documents relatifs à ce dossier**

- **Renoncement à la taxe d'aménagement**

Mme le Maire rappelle que la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes avec PLU ou POS, c'est le cas pour Saint Germain du Bois.

Depuis 2011 le conseil municipal a renoncé à percevoir la taxe d'aménagement sur l'ensemble de son territoire pour une durée de 3 ans, nous avons renouvelé cette renonciation en 2014 valable jusqu'au 30 novembre 2017.

Nous devons donc décider si nous reconduisons ces décisions votées en 2011 et 2014 afin de renoncer à percevoir la taxe d'aménagement sur la totalité de notre territoire pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 30 novembre 2020.

Le Conseil Municipal décide de renoncer à cette taxe d'aménagement sur notre commune pour les 3 ans à venir.

- **Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le centre de Gestion de Saône et Loire**

Mme le Maire rappelle que La commune de Saint Germain du Bois a chargé le centre de gestion de souscrire pour son compte des conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire.

La convention de participation prévoyance a été signée entre le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône et Loire et Intériale/Gras Savoye, pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal décide :

- **D'adhérer à la convention de participation CDG/Intériale Gras Savoye**
- **D'autoriser le Maire à signer les conventions telles que présentées**

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Extension de la salle de musculation :**

Gaétan MOISSON présente l'étude du Cabinet d'architecte Cartalier.

Il précise que toutes les parties concernées sont en accord sur le plan, les matériaux, ... et que certains travaux pourront être faits en régie (peinture, électricité, plomberie, ...)
La préparation des documents administratifs pour lancer la consultation est en cours.

- **Bilan énergétique 2016 :**

Mme le Maire présente le compte-rendu de l'ATD.

Le Conseil peut remarquer que 46% des dépenses d'énergie de la commune proviennent des bâtiments « école + cantine + logements ».

Elle précise qu'il est encore trop tôt pour avoir un point sur l'éclairage public mais que l'ATD propose de supprimer complètement l'éclairage public pendant la période estivale.

- **Statut CCB71 :**

Mme le Maire informe que les nouveaux statuts de la CCB71 ont été reçus en préfecture et approuvés.

Notre commune ne dispose plus que de 5 conseillers communautaires contre 6 auparavant.

- **Travaux voirie communautaire**

Jean-Claude VIEUX informe le Conseil que les travaux programmés par la CCBR sur notre commune sont terminés et réceptionnés (soit 38210 €).

Les travaux « fossé » débuteront la semaine prochaine (20 au 25 novembre 2017)

- **Syndicat mixte Bresse Bourguignonne**

Mme le Maire informe le Conseil que le SCOT a été validé

- **Syndicat mixte des eaux de la Seillette**

Jean-Claude VIEUX présente le rapport de l'Assemblée Générale.

- **Conseil école primaire**

Mme le Maire fait la présentation du conseil d'école primaire du 10 novembre 2017.

L'école accueille un total de 108 élèves provenant de 93 familles

- **Sécurisation des écoles**

L'estimation du cabinet arcad 26 dépasse le budget prévu initialement par l'ATD

Mme le Maire demande que la commission urbanisme retravaille sur le projet avec arcad 26 pour l'affiner et faire en sorte que le budget prévu soit respecté.

- **Informations diverses :**

- Le permis de construire de la DRI en zone artisanale a été posé
- La mairie a reçu une pétition de salubrité publique concernant des dysfonctionnements du réseau d'assainissement, l'invasion des pigeons et de leurs déjections dans certains lieux, la vitesse excessive des voitures route de Sens
- La préparation des colis de Noël aura lieu le 06/12/2017 à 18h30 à la salle des fêtes
- Ce samedi 18/11/2017 : inauguration de la salle d'évolution – Avec les familles à 9h30 et avec les Officiels à 11h00

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 14 décembre 2017 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 21 h 55.